

DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 13 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juillet 2026

D2026-69 : Approbation de l'avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs relatif à la commande publique

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine		X	GUIGNARD Claudy	X	
BARON Nadine	X		LACROIX Monique	X	
BIANCHETTI Jérôme	X		LEFEVER Claude	X	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	X		LOREAU Ludovic	X	
CORDIER Alain	X		MATHIEU Fabrice		X
DEVOS Arnaud	X		OCTRUE Valérie	X	
DUC Thierry	X		OZIL Joël	X	
DUMONT Natacha	X		RUYS Fabien	X	
DUPUY Boris		X	SCHAEFER Nathalie		X
ESCRIVA Evelyne	X		VERY Delphine	X	
GAUTIER Anne		X	VIDAL Jordan	X	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	X				

Elus absents	Donnent pouvoir à
MATHIEU Fabrice	GUIGNARD Claudy
DUPUY Boris	LOREAU Ludovic
ANDRES Catherine	DUMONT Natacha
GAUTIER Anne	ESCRIVA Evelyne
SCHAEFER Nathalie	LEFEVER Claude

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VIDAL Jordan	23	18	23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que Par délibération en date du 12 septembre 2011, le conseil municipal a adhéré au programme ACTES permettant à la commune de transmettre à la Préfecture par voie dématérialisée les actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Par délibération en date du 6 février 2012, ce dispositif a été étendu au dispositif ACTES BUDGETAIRES, permettant la dématérialisation de l'envoi des documents budgétaires au contrôle de légalité.

La transmission des marchés publics et de leurs avenants n'a jamais été délibérée ce qui contraint les services à toujours transmettre les dossiers par voie « papier ».

Entendu Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant le projet d'avenant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de télétransmission relatif aux actes de commande publique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 20 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance
Jordan VIDAL



Le Maire
Claude LEFEVER

